

Les Cahiers de l'Institut CGT d'Histoire sociale N°165



LE BILLET DE GILBERT GARREL, PRESIDENT

Souverain: Rarement, dans l'histoire de Ve République, nos concitoyens auront été à ce point suspendus à une décision du Conseil constitutionnel. Nous pouvons même imaginer qu'un grand nombre de personnes ont découvert cette institution, son rôle et sa composition. Il est écrit dans l'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « *Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.* » Une Constitution est la loi fondamentale d'un Etat qui définit les droits et les libertés des citoyens ainsi que l'organisation et les séparations du pouvoir politique. Un des rôles du Conseil constitutionnel, fondé en 1958 par l'article 56 de la Constitution, est de veiller à la conformité des lois à ce texte. Sa composition est de neuf personnalités plus les anciens présidents de la République qui sont membres de droit. Ceux que l'on nomme « Les Sages de la République », qualification qui fait certainement référence à l'Antiquité par les Sept Sages de Grèce, n'ont pas tenu compte d'un principe essentiel de la République en validant avec quelques modifications marginales la réforme des retraites portée par le gouvernement et imposée sans vote de l'Assemblée nationale. Que pouvait-on attendre de positif de ces « sages » censés être neutres, bien que choisis par Emmanuel Macron, Richard Ferrand et Gérard Larcher ! Rien ou si peu au regard des liens très étroits qui les lient au pouvoir; L'affaire était donc tranchée d'avance. Fallait-il leur rappeler que, dans son titre premier, la Constitution de 1958 traite de la souveraineté et définit que son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ? N'en déplaise à Jupiter, le peuple l'a disqualifié et, en République, seul le peuple est souverain.

VIE DES IHS :

Histoire : Les grands modèles syndicaux internationaux.

Ve édition du Salon du livre d'histoire sociale

1980-1990 Une démarche syndicale nouvelle

Le 21 juin 2022, Maryse Dumas, membre du Bureau de l'IHS et ancienne secrétaire confédérale (1995-2009), a présenté la dernière conférence du cycle « Sortie de crise syndicale », portant sur la période 1980-1990. Nous en publions ici de larges extraits. La conférence, dans son intégralité, est disponible sur le site de l'IHS CGT.

AGIR POUR LA PAIX

La CGT pouvait écrire dans un recueil publié à l'occasion de son trentième anniversaire qu'elle s'était toujours « prononcée contre la guerre ». Cette question est indissociable de celle qui est au fondement du syndicalisme, la solidarité des travailleurs comme condition élémentaire de leurs succès revendicatifs et de leur émancipation. Cette solidarité, le syndicalisme s'efforce de la construire à tous les niveaux, de l'atelier à la branche, dans les professions comme dans les territoires, du local au national et également à l'international. Toutefois, si l'on y regarde de plus près, ce n'est ni simple ni linéaire. En effet, la question de la paix a été sujette à controverses dans l'histoire de la CGT et a même parfois contribué à sa division. L'ouvrage Agir pour la paix de Gilbert Garrel et publié aux éditions de l'Arbre bleu arrive donc à point nommé pour fournir aux militants curieux et scrupuleux de précieux points de repère historiques sur les rapports entre la CGT, le mouvement ouvrier et la question de la paix. En voici quelques extraits. Jérôme BEAUVISAGE

LA DEMOCRATIE SOCIALE QUESTIONNEE

La démocratie sociale est en panne. Le volontarisme présidentiel semble renouer avec les pratiques bonapartistes de l'exercice du pouvoir, privilégiant les décisions claires, rapides et verticales aux dépens notamment des organisations syndicales qui sont, bon gré mal gré, renvoyées à leur conservatisme supposé; Un petit détour par l'histoire permettra de revisiter les enjeux de la démocratie sociale et de son rapport à la démocratie politique.

LE COMITE DE SALUT PUBLIC PREMIERE PARTIE : LA CHUTE DE LA MONARCHIE (1789-1792)

Institution d'exception, le Comité de salut public a sur instaurer une centralisation politique et administrative pour, in fine, devenir le principal sujet actif du gouvernement révolutionnaire. Il assura, dans un contexte extraordinaire, la défense de la Révolution et de la République ! Dans cette première partie, nous traiterons des circonstances qui ont conduit, depuis 1789, à la chute de la royauté. Dans le prochain numéro, nous traiterons plus spécifiquement de l'an II et de l'action du gouvernement révolutionnaire.

AUX ORIGINES DU MOUVEMENT DE LA PAIX

Alors que se déchaîne aux marges orientales de l'Europe un conflit sanglant, il est frappant de constater que la paix est une chose dont on parle très peu dans la bouche des politiques ou des commentateurs de la chose publique. Tout donne le sentiment que la paix est une quête d'un autre temps, un idéal inatteignable. C'est d'autant plus paradoxal que, dans le même temps, on ne cesse de déplorer, de regretter et même de s'inquiéter de ce contexte dangereux et belliqueux. Dans cette période où la guerre est à nos portes, un regard sur ce que fut le Mouvement de la paix s'impose.

LIVRES

Briseurs de grève - A bas la presse bourgeoise! - Syndicalisme et égalité

BON DE COMMANDE

Les Cahiers d'histoire sociale N° 165



Au sommaire :

- ♦ **Le Billet** : de Gilbert Garel Président de l'IHS
- ♦ **Dossier** : 1980-1990 : une démarche syndicale nouvelle
- ♦ **Société** : Aux origines du mouvement de la paix
- ♦ **Actualité** : La démocratie sociale questionnée
- ♦ **Images** : Agir pour la paix
- ♦ **En débat** : Le Comité de saut public
Première partie : la chute de la monarchie (1789-1792)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel :

Courriel :@.....

Réserve exemplaire(s) à 10 € l'unité

Chèque à l'ordre de IHS CGT 76 - A retourner avec ce bon de commande à IHS CGT 76 :

119 Cours de la République - 76600 le Havre

Banque :

Numéro du chèque : Montant :€

Contacts IHS CGT 76 :

Le Havre : Pierre LEBAS : 0686807184 - Luc BOURLE : 0646435070

Rouen : Sylvain BRIERE : 0685676871 - Marie-Agnès LALLIER : 0612325985

Dieppe : Jacky MAUSSION : 0681170095